

COMPTE-RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 08 Avril 2016

convocation le 05 avril 2016

Présents : Marie-Thérèse TULOUP, Pascal BAUDELOT, Marie-Thérèse COULON, Annick COUSOT, Daniel DUVERGER, Thierry IWANOW, Yvonne LAMMERS, Jean-Noël LUSTIERE, Thierry TROUILLET.

Excusé : Roger BOIVIN (pouvoir à Jean-Noël Lustière).

Secrétaire de séance : Annick COUSOT.

Mme le Maire, après avoir présenté la nouvelle secrétaire de mairie, Françoise DEBRAY-GENAUD, ouvre la séance et nomme Annick COUSOT secrétaire de séance.

Mme le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du 11/02/2016. Yvonne LAMMERS demande à ce que soit supprimée la phrase concernant l'approbation du compte-rendu de la réunion du 28/01/2016, celle-ci n'ayant donné lieu à aucun compte-rendu. Tous les membres approuvent le compte-rendu modifié, à l'exception de Daniel DUVERGER et Annick COUSOT, absents le 11/02/2016.

ORDRE DU JOUR :

**** VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 :**

Mme le Maire demande à Pascal BAUDELOT de présenter le compte de gestion 2015. Celui-ci en précise la définition : il s'agit du budget tel qu'il est enregistré à la Trésorerie, et qui est transmis en mairie à fin de comparaison avec le compte administratif, auquel il doit correspondre en tout point. Pascal BAUDELOT donne les chiffres des recettes et des dépenses des sections investissement et fonctionnement. Un excédent de 41077.14€ est dégagé. Le Conseil Municipal procède au vote, et adopte le compte de gestion à l'unanimité.

**** VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :**

A la demande de Mme le Maire, Pascal BAUDELOT donne lecture du compte administratif, ligne par ligne. Il explique, au préalable, que le compte administratif est élaboré par la commune et retrace toutes les opérations réalisées durant l'année N-1. Il reflète le résultat des dépenses et des recettes de l'année N-1. Le maire ne vote pas ce compte, et c'est le doyen des membres présents qui préside pour ce vote.

	prévu	réalisé	solde
Dépenses fonctionnement	228 570	181 474.41	+ 47 095.59
Recettes fonctionnement	228 570	226 210.93	- 2 359.07
Bilan fonctionnement		+ 44 736.52	

	prévu	réalisé	reste à réaliser
Dépenses investissement	190 745	64 329.31	100 389
Recettes investissement	190 745	60 669.93	64 345
Bilan investissement		- 3 659.38	

Mme le Maire quitte la salle, afin que le Conseil Municipal procède au vote, sous la présidence de Marie-Thérèse COULON, doyenne de séance. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

**** VOTE DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS :**

Pascal BAUDELOT explique que les résultats de l'année N-1 (excédents et/ou déficits) doivent obligatoirement être affectés au budget primitif de l'année en cours. Pour y parvenir, cette affectation

est proposée au vote du Conseil Municipal, afin de mieux équilibrer le budget. Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : excédent	44736.52
Affectation complémentaire en réserve	39703.38
Résultat reporté de fonctionnement	5033.14
Résultat d'investissement reporté : déficit	3659.38

**** VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 :**

Pascal BAUDELOT explique que les conseillers ont le choix entre :

- augmenter les taux, solution obligatoire dans le cas où le budget va manquer de trésorerie (ex : recettes insuffisantes pour les projets en cours).
- figer les taux, en cas de trésorerie suffisante pour les projets.

Mme le Maire rappelle les taux 2015, à savoir :

Taxe d'habitation (TH): 9.86%

Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 12.25%

Taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) ; 33.88%

Malgré une baisse de dotation de 17 000€, le budget de la commune est équilibré, et le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux actuels d'imposition pour l'année 2016.

**** VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :**

Pascal BAUDELOT explique que le Conseil Municipal doit approuver le budget de l'année en cours, à l'équilibre. Celui-ci doit retracer toutes les opérations obligatoires (salaires, charges, fonctionnement, ...) et toutes les recettes attendues (dotations de l'État, subventions, ...), et doit comporter tous les investissements envisagés (travaux de voirie, réparations, achats, ...). Pascal BAUDELOT donne lecture des différentes lignes, et fait remarquer que les dépenses concernant les fournitures scolaires sont augmentées, car il est nécessaire de changer les manuels scolaires (inchangés depuis 5 ans). Il précise en outre que des reports sont effectués au titre des restes à réaliser (travaux prévus aux précédents budgets et non effectués à ce jour).

Thierry IWANOW interpelle Mme le Maire concernant les restes à réaliser, à savoir 43000€ pour les bâtiments communaux. Mais Mme le Maire ne peut justifier aucun devis. Il demande donc qui réalisait le budget avant 2016. Mme le Maire répond que la secrétaire élaborait le budget, et le lui soumettait ensuite pour contrôle. Thierry IWANOW lui rétorque qu'après un second mandat, Mme le Maire devrait savoir faire un budget.

Concernant les dépenses pour le matériel communal, Daniel DUVERGER demande qu'un devis soit systématiquement demandé pour toute réparation. Ce devis sera soumis à l'approbation de la commission matériel/agent, avant d'être renvoyé pour accord. Un courrier sera fait en ce sens au garage Dujon. Des devis seront également demandés pour des réparations à l'intérieur de l'église. La commission finances étudiera les devis, et vérifiera les restes à réaliser.

Le budget CCAS tient compte des actions de prévention menées sur la commune, afin de prévoir en cas de secours à la personne suite à un sinistre (incendie ou autre).

Après avoir pris note de toutes les remarques, Mme le Maire fait procéder au vote ; le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 à l'unanimité.

Pour conclure, concernant le budget, Pascal BAUDELOT précise que tous les documents peuvent être consultés par les élus et par les administrés qui le demandent à n'importe quel moment de l'année. Enfin, dans les prochains jours, un condensé du budget sera distribué aux administrés, comme promis dans le bulletin municipal distribué en début d'année.

**** MAINTIEN DE LA LICENCE IV :**

Daniel DUVERGER s'est renseigné des modalités de maintien de la licence IV sur la commune, suite à la fermeture du bar/restaurant. La personne susceptible d'exploiter cette licence doit obligatoirement suivre une formation (2 jours et demi, environ 500€). Un élu n'est pas habilité à effectuer cette formation pour sa commune. Il s'agit donc de désigner une personne qui activera cette licence, dans les locaux du bar jusqu'à sa vente, puis dans la salle socioculturelle. Cette personne devra répondre à des critères de sélection, à savoir :

- être habitant de la commune.
- être digne de confiance.
- avoir un casier judiciaire vierge.

Chaque membre du conseil va réfléchir individuellement à d'éventuels candidats. Il en sera débattu lors d'une prochaine réunion. Dans l'immédiat, Mme le Maire demande aux conseillers de prendre une délibération actant le fait que le coût de la formation sera pris en charge par la commune. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**** CONTRAT AVEC LA SACEM :**

Mme le Maire informe le conseil que les présidents d'association ont demandé à la commune de souscrire un abonnement annuel auprès de la SACEM, afin d'alléger le budget de leur association. Après contact, la SACEM a adressé un dépliant explicatif. Celui-ci étant très succinct, et ne correspondant pas aux besoins des associations, par rapport aux manifestations proposées sur la commune, Daniel DUVERGER va recontacter la SACEM afin d'avoir de plus amples informations. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne prendre aucune délibération à ce sujet, et d'en débattre lors d'une prochaine réunion.

**** CONTRAT AVEC LE CENTRE DE GESTION :**

Mme le Maire rappelle que Françoise DEBRAY-GENAUD occupe le poste de secrétaire depuis le 22/02/2016, en remplacement de congé maladie. Suite à la démission de Mme CHARONDIERE à dater du 16/03/2016, elle demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer avec le Centre de Gestion un contrat de 2 mois pour Françoise DEBRAY-GENAUD, du 16/03/2016 au 16/05/2016. Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

**** CONTRAT AIDE POUR LA SECRÉTAIRE :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Françoise DEBRAY-GENAUD est éligible au contrat aidé. Un contrat aidé (CUI/CAE) est un contrat de travail pour lequel l'employeur bénéficie d'une aide financière et de réductions des charges sociales. Mme le Maire propose donc de signer à Françoise DEBRAY-GENAUD un contrat aidé de 1 an, renouvelable une fois, à raison de 20h/semaine, et ce à compter du 17 mai 2016. Elle précise que Pascal BAUDELOT en sera le tuteur, obligatoire pour ce type de contrat. Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

**** CHANGEMENT DE RÉGISSEUR CANTINE :**

Mme le Maire propose de profiter du changement de régisseur pour remettre à plat les modalités de fonctionnement de la régie cantine, et de désigner Françoise DEBRAY-GENAUD comme régisseur de recettes pour la cantine, en remplacement de Dominique CHARONDIERE ; Myriam MANON demeure suppléante de cette régie. Françoise DEBRAY-GENAUD demande s'il est possible de fixer un jour précis pour la vente des tickets, afin de ne pas avoir la caisse sortie en permanence. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose que la vente des tickets se fasse le mercredi de 17h à 19h et le vendredi de 10h à 12h. Il précise en outre que les parents devront acheter au minimum 4 tickets, de façon à ce que les enfants aient impérativement le lundi matin leur quota de tickets pour la semaine. Un courrier sera fait individuellement à chaque parent en ce sens. Yvonne LAMMERS fait savoir que certains parents ont demandé qu'un reçu (preuve de leur paiement) leur soit remis.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces nouvelles modalités et autorise le régisseur à signer les reçus délivrés aux parents.

**** INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES DES AGENTS :**

Mme le Maire propose de revoir le régime des indemnités kilométriques allouées aux agents dans le cadre de leur service.

- le régisseur de la cantine percevra une indemnité pour emmener les régies à la permanence trésorerie du Donjon, ou à la trésorerie de Lapalisse le cas échéant.
- à la demande de Pascal BAUDELOT, une indemnité sera allouée à Josiane THÉVENOUX, qui amène les repas des enfants depuis Le Donjon avec sa voiture personnelle, et ce à raison d'un aller-retour par jour.
- L'agent communal devra, dans la mesure du possible, faire en sorte de regrouper les achats afin de n'effectuer qu'un déplacement par mois. La priorité sera donnée à un élu pour récupérer les achats divers.

Un ordre de mission permanent sera établi pour le régisseur et pour Josiane THÉVENOUX, ainsi qu'un ordre de mission au cas par cas pour l'agent communal. Ceux-ci devront fournir une copie de leur carte grise, ainsi qu'une attestation de leur assurance.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité, sauf Mme le Maire qui s'oppose aux indemnités de déplacement de Josiane THÉVENOUX.

**** PROFILS DE POSTE :**

Mme le Maire rappelle qu'il avait été demandé d'établir des fiches de poste pour chaque agent communal. Cet ordre du jour est reporté à une réunion ultérieure.

**** NOUVEAUX STATUTS DE L'ATDA :**

Mme le Maire expose avoir reçu de l'Agence Territoriale Départementale de l'Allier une demande afin que leurs nouveaux statuts soient adoptés. Le Conseil Municipal approuve ces statuts à l'unanimité.

**** INSTAURATION R.O.P.D.P POUR LE SDE03 :**

Mme le Maire informe les conseillers que le SDE03 a demandé que soit prise une délibération pour l'instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz – R.O.P.D.P. Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

**** QUESTIONS DIVERSES :**

- Mme le Maire donne lecture de demandes de subventions, émanant de divers organismes extérieurs à la commune : France Alzheimer, DDEN, AFSET (sclérose). Le Conseil Municipal dans son ensemble rejette ces demandes, comme il en a été décidé lors de précédentes réunions.
- Mme le Maire demande que l'évier de la cantine soit installé pendant les vacances scolaires de printemps. Daniel DUVERGER et Jean-Noël LUSTIERE s'en occuperont rapidement.
- Pascal BAUDELOT et Daniel DUVERGER signalent qu'ils ont pris connaissance des travaux d'électricité dans la maison communale louée par Mme Miller ; celle-ci veut simplement un éclairage dans l'écurie, dans la grange, dans la cave et 3 prises de courant dans la maison. D'après leurs constatations, l'installation électrique ne semble pas aussi dangereuse qu'elle avait été décrite. Un troisième devis sera demandé pour l'électricité. Les portes et fenêtres seront changées au printemps par l'entreprise Bourachot, conformément au devis précédemment voté. D'autres travaux

sont à prévoir pour cette maison : peinture du portail, réparation d'un mur, plancher d'un appentis à détruire (prêt à s'écrouler) chéneaux défectueux à enlever sur le garage, barricade à refaire en grillage. L'agent communal sera à même d'effectuer une grande partie de ces réparations.

- Mme le Maire informe que Mr Chantelot, locataire du logement communal contigu à la mairie a demandé des volets, ainsi qu'une douche, et qu'il se plaint de remontées d'odeurs désagréables.
- Mme le Maire rappelle le litige opposant la commune à Mme Bresson. Mr Vernisse a déposé une attestation en mairie, et tout a été transmis au service juridique de Groupama.
- Françoise DEBRAY-GENAUD signale qu'Orange a envoyé des devis afin de rediscuter les contrats de téléphonie, qui sont revus à la baisse.
- Daniel DUVERGER demande qu'un tableau d'affichage libre soit installé afin d'éviter que les affiches des associations ne soient mises dans la vitrine d'affichage de la mairie. Thierry TROUILLET indique qu'un ancien panneau se trouvant dans la bascule peut convenir.
- Daniel DUVERGER fait remarquer que la lumière du clocher ne fonctionne plus et demande à ce que la maintenance soit contactée. Il demande également que Groupama soit contacté afin de se renseigner sur les conditions d'assurance en cas de désamiantage.
- Un administré a demandé s'il était possible de faire au cimetière une allée accessible aux personnes en fauteuil roulant. Cela semble difficile à mettre en place sur l'ensemble du cimetière.
- Daniel DUVERGER a participé à la réunion du SIVOM ; il indique que le tarif de l'eau va augmenter de 0.02 €/M3. Il signale qu'il a été élu membre de la commission pour le personnel du SIVOM, qui recrutera prochainement un nouveau directeur. Il demande que soit mise en place sur la commune une commission semblable, lors de la réunion pour les fiches de poste des agents communaux.
- Annick COUSOT, en tant que correspondant défense, remet des dépliant d'information pour la Journée Défense et Citoyenneté.
- Pascal BAUDELOT propose qu'à l'occasion de l'anniversaire du décès de Christian RAQUIN, une gerbe soit déposée au cimetière par l'ensemble du Conseil Municipal le samedi 23 avril 2016.

**** QUESTIONS DU PUBLIC :**

Mr Didier CHASSOT, présent à la séance, demande où en est l'avancement du dossier de la vente des chemins communaux. Mme le Maire l'informe que la procédure est toujours en cours, dans l'attente de la décision de tous les propriétaires concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h50.